



LETTRE OUVERTE À LA MINISTRE

SÉCURITÉ DES PERSONNELS : PRIORITÉ ABSOLUE

LETTRE OUVERTE

Draveil, le 20 mars 2020.

Madame Nicole BELLOUBET

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Ministère de la Justice

13 Place Vendôme

75 042 PARIS Cedex 01

Madame La Ministre,

La France est engagée dans une guerre sanitaire depuis plusieurs semaines avec pour mesure principale, un confinement strict des françaises et des français.

Les françaises et les français exerçant au sein de l'administration pénitentiaire sont très engagés et en première ligne, tout en maintenant quotidiennement leur engagement fort et leur haut niveau de professionnalisme afin d'assurer le maintien de l'ordre et de la discipline dans les détentions françaises, la continuité du service public pénitentiaire, et la sécurité de nos Concitoyens.

Pour autant et depuis le début de cette crise, **FO Pénitentiaire** n'a eu de cesse que de vous alerter en vous demandant le confinement de la population pénale au regard de l'évolution très dégradée de la situation sanitaire et de ses conséquences. Cela aurait dû se traduire dès le début, par l'arrêt complet des parloirs, la dotation de moyens de protection en masques, gants et en gel hydroalcoolique pour tous les Personnels en fonction et par la limitation des mouvements de détenus en détention.

FO Pénitentiaire réitère à nouveau sa demande d'un régime « portes fermées » dans tous les Établissements pour Peines afin de canaliser au maximum les mouvements de détenus et d'éviter les incidents graves, comme nous avons pu en connaître depuis le début du confinement, et qui mettent en danger les Personnels et les infrastructures.

Aujourd'hui encore, ce qui inquiète au plus haut point les Personnels et une partie grandissante de la population pénale, ce sont les mesures aussi logiques soient-elles, qui ne sont toujours pas imposées aux chefs d'établissement, notamment le port obligatoire du masque et des gants de protection pour toutes les françaises et les français exerçant au sein de l'administration pénitentiaire ainsi, que la mise à disposition de gel hydroalcoolique.

Quand des Collègues viennent travailler avec des masques, la hiérarchie les blâme et les somme de les retirer sous peine de sanctions, alors que dans le même temps, le personnel de l'Unité Sanitaire en est équipé toute la journée... Quand on demande aux Personnels pénitentiaires de se laver les mains, geste barrière, dans certains établissements, on ferme des lave-mains à cause de la vétusté des locaux !

Pour **FO Pénitentiaire**, c'est inacceptable !

Au-delà de l'engagement quotidien de l'ensemble des françaises et des français exerçant au sein de l'administration pénitentiaire, qui œuvrent pour la sécurité publique de ce pays et qui, une nouvelle fois doivent faire face à une crise sans précédent, et pour lesquels notre Organisation renouvelle son salut pour leur courage et leur professionnalisme, vous ne prenez toujours pas la mesure de la gravité auxquels ils sont exposés !

C'est sans détour que nous exigeons maintenant que vous preniez conscience que la protection des Personnels doit être votre priorité absolue ! Les françaises et les français exerçant au sein de l'administration pénitentiaire doivent pouvoir travailler en sécurité afin d'assurer la continuité du service public pénitentiaire !

Nous vous demandons sans délai, un déploiement massif de masques et de gants de protection ainsi que l'ordre du port obligatoire de ceux-ci pour l'ensemble des collègues en fonction, et cela sans exception !

Si le droit de retrait n'est pas permis dans notre profession, l'obligation de moyens et l'obligation de protection de l'État vis-à-vis de ses agents ainsi que le droit à la garantie de l'intégrité physique de nos familles et de nos proches doivent vous animer plus que jamais.

Enfin, la question de l'engagement professionnel et de la comptabilisation des heures supplémentaires doit avoir également une réponse rapide de la part de vos services ! En effet à situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle quant à la gestion du stock d'heures supplémentaires qui va se créer pour faire face à la crise que la France traverse. Nous renouvelons notre demande de déplaçonnement du paiement des 108h00 au trimestre afin d'assurer la mise en paiement rapide du travail effectué.

Vous comprendrez par-là que **FO Pénitentiaire** n'hésitera pas à prendre toutes les dispositions afin de garantir l'intégrité et la reconnaissance de l'ensemble des françaises et des français qui maintiennent le service public pénitentiaire, et si cela doit passer par un mot d'ordre de retrait des Personnels, nous en prendrons la responsabilité !

Madame la Ministre, vous avez la main et une réaction forte et sans délai est attendue de votre part afin de garantir la sécurité des Personnels et ainsi la sécurité de la France.

Le Secrétaire Général

Emmanuel BAUDIN